

Image not found or type unknown



Payer pour mon defunt père

Par **macha54**, le **24/05/2009** à **13:43**

Bonjour,

Bonjour,

mon père est mort il y a 1an.il a laissé comme heritage une maison évaluée à 76 000 euros et un bois de sapin.il n'a pas laissé de testament mais la beneficiare de son assurance qui s'elève à environs 4 000 euros à sa petite fille(la fille de mon frère ainée).mon frère et moi ont accepté l'heritage sans savoir que mon père devait 6 000 euros à une entreprise pour l'equipement de sa cuisine.n'ayant pas payer cette dette elle s'evalue aujourd'hui à 22 000euros.un huissier nous contact au nom de l'entreprise par courrier sans savoir qu'il est mort pour reclamer son due.comme mon frère habite la maison de notre père il prend connaissance du courrier et contact l'huissier qui gentilleement nous a expliquer la situation.que dois je faire mon frère et moi?nous n'avons pas les moyens de rembourser sachant que leur père est mort d'1 cancer generaliser sans couverture medicale et qu'on continue de payer les factures au tresor publique.je compte sur vous pour m'aider à ressoudre ce problème.merci d'avance.